

ENTRE JUINE ET RENARDE

Depuis le 1^{er} Janvier 2005 la communauté de communes "Entre juine et renarde" a accepté notre candidature. Saint-Sulpice fait donc partie de cette communauté. Cette communauté est très récente puisque créée en janvier 2004.

Les objectifs

La communauté de communes se définit comme un ensemble de communes égales entre elles, qui a pour objectif commun de développer l'activité économique afin d'améliorer l'emploi, de renforcer les infra-structures tant en matière de voirie que de liaisons douces, et de protéger, l'espace rural et le cadre de vie.

Equilibrage

La communauté de communes s'efforce de rééquilibrer les communes entre elles et ainsi d'atténuer les disparités entre les habitants en matière de service public.

Respect de l'identité

Les relations intercommunales se caractérisent par le respect des identités communales et l'absence d'intervention de la communauté dans la vie communale.

Solidarité

La communauté de communes est un outil au service des

membres, qui, par la mise en commun de moyens nouveaux, permet de développer des liens de solidarité entre les communes à potentiel économique, celles volontaires pour la création de logements et celles qui présentent un intérêt autre, tant sur le plan environnemental, patrimonial, architectural ou touristique.

Répartition équitable

Au total 15787 habitants répartis à 40 % pour Etrechy et 60 % pour les autres villages.

Chaque commune appartenant à "Entre Juine et Renarde" envoie des délégués à la communauté. Deux délégués en dessous de 500 habitants, 3 entre 500 et 1000 habitants, 4 entre 1500 et 2500 habitants et 8 au-dessus de 4500 habitants.

Les 9683 habitants des petites communes ont 28 délégués et les 6104 habitants d'Etrechy ont 8 délégués. Cette proportion de délégués semble favorable à une bonne représentation des petits villages.

Développement raisonnable

La vocation de la communauté telle que nous l'a exposée Monsieur Jard, maire de Souzy la Briche et vice président de la communauté, c'est de veiller au développement raisonnable

Les délégués

Pierre Le Floc'h et Claude Percheron ont été élus délégués lors du conseil municipal du 10 février 2005. Ils représenteront les intérêts de Saint-Sulpice auprès de cette communauté de communes.

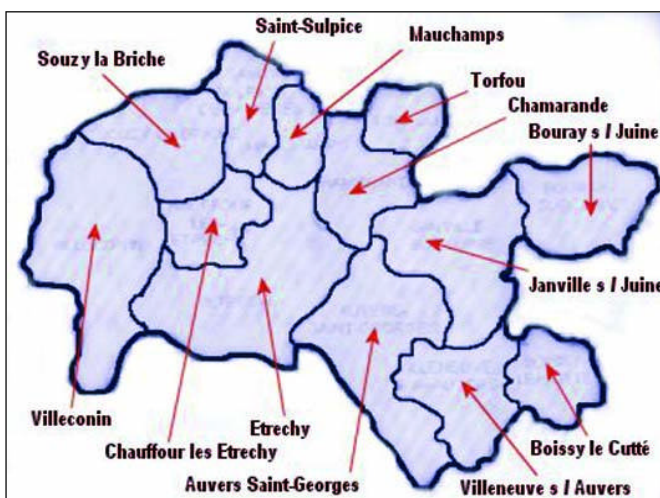
des zones industrielles existantes en favorisant les PME et l'artisanat, de préserver les milieux naturels et d'apporter un concours aux communes pour les aider à entretenir et améliorer leur infrastructure.

Garderie à Saint-Sulpice

Dans le cadre de "Entre Juine et Renarde", une garderie à l'école de Saint-sulpice sera organisée à la rentrée des classes en septembre 2005.

Les loisirs

Les enfants de la communauté de commune scolarisés en primaire auront accès au centre de loisirs d'Etrechy à des tarifs abordables en fonction du quotient familial. (voir encadré ci-dessous pour les tarifs d'une journée avec repas du midi)



Conclusion

"Entre Juine et Renarde" est encore trop récent pour attendre des résultats immédiats. Le fait d'être un village rural au sein d'une communauté de communes nous apportera un certain soutien pour le respect de notre environnement. Les futures réunions des délégués de la communauté nous permettront de faire connaître notre village et ses besoins aux autres membres.

FRANCK MELÈNE

REPARTITION DES HABITANTS

Auvers Saint Georges	1065 hab.	3 délégués
Bouray sur Juine	1879 hab.	4 délégués
Boissy le Cutté	1201 hab.	3 délégués
Chamarande	1026 hab.	3 délégués
Chauffour les Etrechy	120 hab.	2 délégués
Etrechy	6104 hab.	8 délégués
Janville sur Juine	1876 hab.	4 délégués
Mauchamps	275 hab.	2 délégués
Saint-Sulpice de Favières	315 hab.	2 délégués
Souzy la Briche	432 hab.	2 délégués
Torfou	252 hab.	2 délégués
Villeconin	641 hab.	3 délégués
Villeneuve sur Auvers	601 hab.	3 délégués
Total habitants	15787 hab.	41 délégués

QUOTIENT FAMILIAL

Le calcul de la tranche du quotient familial permet de calculer le tarif (enfants : 1 journée avec repas) du centre de loisirs d'Etrechy en fonction du revenu des personnes. (Revenus annuels + allocations familiales + autres revenus) divisé par le nombre de personnes à charge en 2004.

T	Revenu par pers.	La journée + repas
T1	au-dessous de 4682 €	3,49 €
T2	de 4683 à 5977 €	5,86 €
T3	de 5978 à 7407 €	7,22 €
T4	de 7408 à 8780 €	9,37 €
T5	de 8781 à 10739 €	10,65 €
T6	au-delà de 10739 €	12,05 €